

et

Régions et Peuples Solidaires

8, impasse du Capitaine LIVRELLI
20 000 AJACCIO
web : <http://www.federation-rps.org>

**vous proposent une journée de formation
et de réflexion sur le thème :**

**Régions et territoires depuis
la dernière réforme des
collectivités
Quelles conséquences ?
Quelles perspectives ?**

**Le jeudi 24 août 2017
de 09h00 à 17h00**

**Au complexe hôtelier de Cigoland
Route de Sélestat
67 600 Kintzheim (près de Sélestat)**

Accès : à 10 minutes en voiture de la gare à Sélestat.
(possibilité de venir vous chercher à la gare)

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux
et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Régions et territoires depuis la dernière réforme des collectivités
organisée par Formation et Citoyenneté et Régions et Peuples Solidaires

Le Jeudi 24 août 2017 de 9h00 à 18h00

Au complexe hôtelier de Cigoland - Route de Sélestat - 67 600 Kintzheim

Bulletin à renvoyer par courrier, par fax au
01 43 79 32 09 ou par courriel :
contact@formationcitoyennete.org

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94)

Nom :

Conseil départemental :

Prénom :

Conseil régional :

Adresse :

Collectivité territoriale :

Téléphone :

Commune de :

Code Postal :

**Nbre d'hab.
(pour les élus communaux) :**

Ville :

**Signature du responsable
avec cachet**

Email :

Fonction élective :

Signature du candidat à la formation

CACHET

Régions et territoires depuis la dernière réforme des collectivités : Quelles conséquences ? Quelles perspectives ?



Jeudi 24 août 2017 (matin)

LA SPÉCIFICITÉ ALSACIENNE : UN EXEMPLE EXPORTABLE POUR TOUS LES TERRITOIRES ?

9h00 à 9h30 Le droit local alsacien-mosellan : un embryon d'autonomie ? Origine, domaines, évolution d'une spécificité alsacienne et mosellane.
Jean-Marie Woehrling, président de l'Institut du Droit Local

9h30 à 10h00 Le droit local alsacien-mosellan : exemple du Régime Local d'assurance maladie.
Antoine Fabian, vice-président du conseil d'administration du Régime Local d'assurance maladie

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : QUELLES CONSÉQUENCES ET QUEL AVENIR POUR LES TERRITOIRES ? LE CAS ALSACIEN.

10h00 à 10h30 La réforme des collectivités et ses conséquences : exemple de la région Alsace.
Robert Hertzog, professeur émérite en droit public à l'Université de Strasbourg

10h30 à 12h15 Quel avenir institutionnel pour l'Alsace ? (table ronde)
En présence de députés alsaciens.

Déjeuner

Jeudi 24 août 2017 (après-midi)

L'ÉCONOMIE DANS LES RÉGIONS, À L'AUNE DES DERNIÈRES RÉFORMES TERRITORIALES

14h00 à 15h00 Nouveaux découpages territoriaux, nouvelles compétences : quelles conséquences pour le développement économique ?
Jean-Philippe Atzenhoffer, docteur en économie, membre du club Perspectives Alsaciennes

15h00 à 16h00 Comparaison internationale : France et Allemagne, quel impact de l'organisation institutionnelle sur l'économie ?
Guillaume Duval, rédacteur en chef du mensuel Alternatives Economiques, auteur de « Made in Germany. Le modèle allemand au-delà des mythes ».

16h00 à 17h00 Les dernières réformes et l'économie territorialisée (table ronde)
Jean-Félix Acquaviva, député
Paul Molac, député

17h00 Fin de la journée de formation

formation
Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS